

UNIVERSITES : RÉAGIR VITE, RÉAGIR PARTOUT !

Les salariés du public, le monde de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont largement mobilisés ce mardi 20 pour défendre les services publics, l'emploi public et revendiquer les revalorisations salariales que le gouvernement refuse d'entendre. Dans les universités la dénonciation de la loi « libertés et responsabilités des universités » (LRU) et du budget 2008 s'amplifie. Pourquoi ?

La course vers les « responsabilités élargies »

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche confirme son objectif : 20 universités adopteraient au 1er janvier 2009 les « responsabilités et compétences élargies ». Il ne s'agit rien moins que du budget global, du recrutement de contractuels, des primes du personnel à la discrétion du président.

La modulation des services est à l'horizon immédiat. Il faut se garder de confondre « allègement » et « modulation ». Nous voulons non cette répartition individualisée et inégalitaire mettant les collègues en concurrence, mais des réductions sur critères débattus collectivement et la prise en compte de l'ensemble des activités autres que la recherche (Cours, travaux dirigés, travaux pratiques, suivi des stages, soutenance de mémoires, tutorat, tâches administratives, relations extérieures, etc.).

La loi LRU introduit la possibilité de recrutements massifs de contractuels, aussi bien pour les personnels administratifs et techniques, que pour les enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs. Aucun frein, aucun contrôle autre que les limites de la masse salariale globalisée !

Les dérives du financement privé

Les missions des universités pourront être confiées par celles-ci à des fondations, permettant ainsi l'introduction de ressources privées, au détriment de la maîtrise de l'établissement sur les objectifs, les moyens, et la garantie du maintien de standards universitaires.

Organisées comme des entreprises, les universités auront l'illusion d'une autonomie... renforcée par la possibilité d'accéder à la propriété du patrimoine, un véritable piège lourd de dangers. Le pouvoir passera rapidement aux financeurs, qui, profitant du désengagement de l'Etat, pourront imposer des politiques à court terme, orientées vers la rentabilité la plus immédiate.

Les libertés académiques, la recherche de l'excellence en matière d'enseignement, l'indépendance de la recherche –seul gage des progrès décisifs dans tous les domaines scientifiques– ne peuvent être assurées dans ces conditions.

Une conception féodale de la structuration des universités

Sous couvert d'efficacité, la « nouvelle université » se caractérise par la concentration des pouvoirs. Auparavant, les membres du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire étaient plus nombreux et l'ensemble des trois conseils élisait le président. Les commissions de spécialistes constituées majoritairement d'élus sur la base des champs disciplinaires disparaissent dans la LRU et le CS est investi d'un rôle de gestion des carrières des enseignants-chercheurs dont la plupart seront évalués en l'absence de tout représentant de leur discipline.

Le président est investi de pouvoirs exorbitants et élu par un corps électoral singulièrement réduit (de 13 à 22 personnes). Il aura le choix des membres extérieurs au conseil d'administration, s'assurant dans tous les cas la majorité des voix. La loi lui donne tout pouvoir sur les recrutements d'enseignants-chercheurs dont il désigne au coup par coup les comités de sélection et il possède un droit de veto sur leurs décisions. C'est également lui qui, sans autres limites que budgétaires, peut recruter des contractuels, après un simple avis du comité de sélection, et qui peut attribuer à chacun prime ou service modulé à la tête du client. C'est la centralisation à l'extrême, la suppression de toute gestion collégiale, la négation de toute référence sérieuse aux disciplines, au profit d'impératifs exclusivement gestionnaires et marchands.

AGIR TOUS ENSEMBLE POUR L'ABROGATION DE LA LOI LRU

La mobilisation monte dans les universités. Elle vient de loi. Elle est légitime. Il faut l'amplifier et porter ensemble les revendications de la communauté universitaire : créations de postes, amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants, refus de la précarité, maintien et revalorisation des statuts des personnels et du rôle des organismes de recherche (dont le CNRS, l'INSERM...), augmentation effective du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

TOUS dans les actions décidées collectivement !